

Le Président du PRES Aix-Marseille Université

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs des
écoles doctorales

Marseille, le 16 décembre 2008

Réf : YB/JC/N°181/08

Objet : Doctorat sous l'appellation « Doctorat Aix-Marseille Université délivré par
l'Université... »

Mesdames et Messieurs, Cher(e)s collègues,

La mise en place de la délivrance du Doctorat Aix-Marseille Université interviendra à compter
du début de l'année civile 2009.

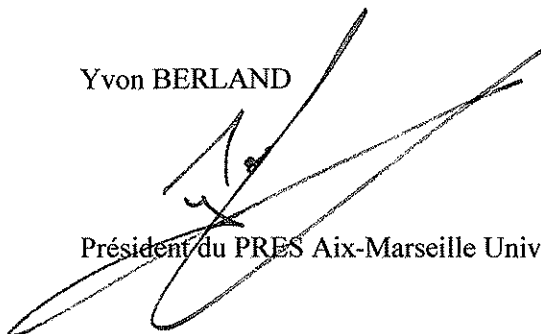
Il paraît souhaitable qu'au titre d'une première étape du processus, la couverture des mémoires
ainsi que les lettres et convocations destinées aux membres des jurys de ces thèses puissent porter
explicitement la mention :

« Doctorat Aix-Marseille Université
délivré par l'Université... »

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir appliquer ces nouvelles mesures et d'en informer
les personnels concernés au sein de votre école doctorale.

Je vous prie d'accepter, Mesdames et Messieurs, cher(e)s collègues, l'expression de mes
sentiments les meilleurs.

Yvon BERLAND



Président du PRES Aix-Marseille Université